

MANQUEMENTS MINEURS

RÈGLES	RAISONS
RESPECT DE SOI	
1. Je porte des vêtements appropriés, adaptés aux saisons et au milieu scolaire.	Pour être confortable en tout temps; Pour être bien lorsque je joue dehors; Pour prendre soin de moi.
2. Je mange des aliments sains aux endroits et aux temps appropriés et prévus.	Pour prendre soin de ma santé; Pour me sentir bien; Pour la sécurité des enfants allergiques.
3. Je prends soin de mon hygiène personnelle.	Pour avoir une image positive de moi; Pour apprendre à m'accepter; Pour être accepté (e) des autres.
4. J'effectue le travail demandé par les enseignants (e)s.	Pour mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.
5. Je suis présent (e) à l'heure et à l'endroit prévu.	Pour être prêt à travailler en même temps que mon groupe et développer ma ponctualité.
RESPECT DES AUTRES	
1. J'utilise des paroles et des gestes adéquats et respectueux envers les autres et les autres élèves.	Pour vivre dans un climat agréable; Pour développer de bonnes relations avec les autres.
2. J'applique les consignes données par les adultes de l'école.	Parce que c'est le travail des adultes d'être présents pour m'aider et me guider.
3. Je règle mes conflits de façon pacifique.	Pour apprendre à m'exprimer et à gérer mes émotions afin de mieux vivre en groupe.
4. Je suis calme dans les rangs. Durant les heures de cours, je me déplace en silence avec le passeport « Secrétariat ».	Pour contribuer à un climat favorable aux apprentissages.

RESPECT DU MATÉRIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT

1. Je prends soin du matériel et de l'environnement.	Pour apprendre à reconnaître la valeur des objets qui m'entourent et pour éviter le gaspillage; Pour avoir les outils nécessaires pour bien travailler.
2. Je garde les lieux propres et en bon état.	Pour maintenir un environnement sain, agréable et pour vivre dans un beau milieu. Pour préserver la qualité de l'environnement.

SÉCURITÉ

1. Je me comporte et je joue de façon sécuritaire en tout temps.	Pour éviter les accidents, prendre soin de moi et apprendre à vivre en société.
2. J'apporte uniquement les objets permis.	Pour éviter les conflits, les échanges, les bris et les vols.
3. Je demande la permission de l'enseignant pour circuler dans l'école pendant les heures de cours.	Pour être en sécurité en tout temps.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Utilisation pendant les heures de classe

L'utilisation d'appareils électroniques est interdite partout à l'école pour les élèves pendant les heures de classe.

Avec autorisation explicite d'un intervenant dans le cadre d'un projet pédagogique supervisé, l'utilisation des appareils électroniques pourrait être permise.

Conséquence

Le non-respect de cette consigne entraînera la confiscation de l'appareil et un parent ou tuteur légal de l'élève devra se présenter pour venir récupérer l'appareil auprès de la direction de l'école.

MANQUEMENTS MAJEURS

Interdit en TOUT TEMPS

Tout manquement majeur comportant des éléments de danger ou d'illégalité, qui se passent dans l'environnement scolaire ou virtuel et pour lesquels une intervention est nécessaire:

« Violence (bataille, intimidation, cyberintimidation, menace, extorsion, voie de fait, etc.), port d'arme à feu ou d'une imitation d'arme à feu, possession, consommation ou vente de drogue ou d'alcool*, vol, vandalisme, etc. »

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose aux sanctions disciplinaires et aux mesures de soutien suivantes après analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité): arrêt d'agir, retrait, rencontre avec la direction en présence ou non des parents, réparation, suspension interne ou externe, plainte policière, ou toute autre mesure disciplinaire pertinente selon la situation.

**Se référer au protocole de l'école.*

DÉMARCHE D'INTERVENTION GRADUÉE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

MANQUEMENTS MINEURS

	Fréquence et Intensité	Niveau de rappel
1^{er} niveau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ À l'occasion, dans la moyenne des jeunes de son âge, de passage ou épisodique. ➤ Peu dommageable pour soi et les autres. 	<p>La personne témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Enseigner le bon comportement; 2. Donner une conséquence logique; 3. Aviser le titulaire si nécessaire; 4. Si nécessaire, assurez un suivi.
2^e niveau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La fréquence augmente. ➤ Devient ± dommageable pour sois et les autres. 	<p>La personne témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Répéter les interventions du niveau 1; 2. Consigner le geste ou les paroles dans l'outil de consignation / remettre la consignation au titulaire; 3. Communication aux parents par écrit si nécessaire.
3^e niveau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se manifeste plusieurs fois par jour et par semaine. ➤ Entraîne une perturbation pour le jeune ou son entourage. ➤ S'observe dans diverses situations scolaires. 	<p>La personne témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Répéter les interventions des niveaux 1 et 2; 2. Entreprendre une démarche de résolution de problème avec l'élève et le titulaire; 3. Informer les parents; 4. Aviser la direction et compléter la fiche rose « Avis aux parents ».
4^e niveau	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se manifeste de façon continue et il y a persistance depuis plusieurs mois. ➤ Entraîne une perturbation pour le jeune ou son entourage. ➤ S'observe dans diverses situations scolaires. 	<p>La personne témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect du code de vie:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Répéter les interventions des niveaux 1, 2 et 3; 2. Envoyer l'information aux parents sollicitant une rencontre; 3. Selon l'intensité et la fréquence du comportement, on peut avoir recours aux moyens suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre du titulaire avec la direction pour faire la synthèse du dossier de l'élève; - Stratégies d'interventions; - Suspension interne ou externe; - Convocation des parents par la direction; - Demande de services spécialisés. 4. Étude de cas (plan d'intervention).

CODE VESTIMENTAIRE

VÊTEMENTS

1. Je porte des vêtements **adaptés** à la météo et aux activités en suivant les directives de TOUS les intervenants;
2. Mes vêtements doivent être décents et doivent couvrir ma poitrine, mon ventre, mes fesses et mes sous-vêtements;
3. Je laisse mon chapeau, ma tuque et ma casquette dans mon casier. Je retire mon capuchon en tout temps dans l'école.

POUR MES PIEDS

1. En éducation physique, les espadrilles sont obligatoires;
2. Je porte des chaussures différentes pour l'intérieur et l'extérieur;
3. Si je porte des sandales, elles doivent s'attacher et me permettre de courir de façon sécuritaire;
4. Les bottes sont obligatoires à l'extérieur durant la période de froid et de neige.

Les vêtements, objets et accessoires qui pourraient nuire aux activités et aux apprentissages doivent rester à la maison. Toute forme d'excentricité ou d'exagération sera gérée cas par cas.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

CONSIGNES À RESPECTER

LE MIDI

1. Je range ma boîte à lunch à l'endroit prévu à cette fin;
2. Je n'ai pas accès à ma boîte à lunch en dehors de la période du dîner;
3. Pendant le repas, je reste à ma place, assis correctement. Je garde ma place assignée. Seul (e) l'intervenant (e) peut me changer de place;
4. Je m'habille et je rejoins le groupe dehors sans perdre de temps et je donne ma présence à la personne responsable;
5. Si je dois m'absenter de l'école sur l'heure du midi, je dois présenter aux intervenants (es) un billet signé d'un de mes parents ou tuteur légal;
6. J'apporte mes ustensiles et j'écris mon nom sur les contenants, pour mieux les retracer et pour éviter le contact avec les allergènes;
7. J'évite d'apporter des contenants en verre.

COLLATION

Il est important de te rappeler le contexte scolaire dans lequel tu manges ta collation. C'est-à-dire **SUR LE TEMPS DE CLASSE**, ce qui explique certaines restrictions.

COLLATIONS FORTEMENT RECOMMANDÉES **FRUITS, LÉGUMES ET PRODUITS LAITIERS**

Les galettes, barres tendres et muffins fabriqués à la maison sont acceptés ou du commerce (dans l'emballage d'origine), à la condition que ceux-ci ne contiennent aucun chocolat et de glaçage à gâteau.

Dans les classes où un élève a des allergies aux arachides ou aux noix, il y aura une interdiction totale d'en consommer. L'infirmière communiquera avec les parents des élèves ayant une allergie et un message sera envoyé aux parents des élèves de la classe.